

Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif à la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en Ville de Genève.

Préambule

Après plusieurs mois de concertation, la délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire est arrivée à un projet commun de stratégie de piétonnisation de la Ville de Genève. Ce concept, basé sur la proximité, la convivialité et la sécurité concerne dans une première étape les quartiers de St-Gervais, des Rues-Basses et des Pâquis.

Ce projet s'inscrit dans la droite de ligne de ce qui a été réalisé à Zürich dans le cadre de l'« Historischer Kompromiss ». Ce compromis, datant de 1996, a alors imposé que l'offre totale de places pour les visiteurs et les clients soit maintenue à son niveau dans le centre-ville. Plus largement, le « Compromis historique » devait permettre de remplacer les places de stationnement publiques en surface par des places situées dans des parkings en ouvrage. L'espace public libéré pouvait ainsi être converti en zones piétonnes ou en zones de rencontre, redistribué en faveur des vélos ou d'espaces de livraison, et transformé en espaces verts. Ce compromis s'inscrivait dans le cadre de la stratégie de stationnement de la Ville de Zurich, dont il constitue encore aujourd'hui l'une des mesures-clés.

Exposé des motifs

Un projet commun

La Ville de Genève développe depuis plusieurs années une politique de reconquête de l'espace public visant à une meilleure répartition entre les différents usagers du domaine public. Si le principe d'une piétonnisation du centre-ville et de certains quartiers est aujourd'hui admis, une stratégie de mise en œuvre cohérente en Ville de Genève devait être établie. Elle doit notamment être développée en regard des objectifs d'aménagement, de circulation, d'accessibilité, mais également des implications financières et de l'échéancier à prendre en considération pour la bonne marche du projet.

Les magistrats membres de la délégation à l'aménagement se sont concertés durant plusieurs mois avec les milieux concernés et sont arrivés à un projet commun indépendamment de leurs étiquettes politiques.

Cette stratégie qui permettra d'intervenir sur une trentaine de lieux (rues ou places) et d'assainir le bruit routier d'une quinzaine d'axes, répond aux différentes demandes exprimées par le Conseil municipal et par la population. De plus, l'objectif de piétonnisation est inscrit dans le Plan directeur des chemins pour piétons adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat ainsi que dans le Plan directeur communal approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Une stratégie orientée en première étape sur trois quartiers prioritaires

Trois secteurs ont été identifiés comme prioritaires dans ce projet dont les aménagements permettront de renforcer la proximité, la convivialité et la sécurité.

Rive droite – St-Gervais

Le premier axe de piétonnisation se situe dans le quartier de St-Gervais, entre le quai des Bergues et le square de Chantepoulet. Il constitue le centre historique sur la rive droite du Rhône. Son tissu urbain étant peu propice à la circulation automobile, il milite de lui-même pour un traitement des rues plus en relation avec l'échelle des mobilités douces et particulièrement des piétons.

S'agissant d'un quartier populaire et hautement résidentiel, des réflexions sur des possibilités de stationnement pour les habitants doivent être engagées, notamment pour éviter d'augmenter la pression dans les quartiers environnants. La volonté est de redonner une véritable identité à ce quartier en permettant aux petits commerces et aux habitants de créer des liens de proximité tout en se réappropriant leur espace public.

Rive gauche – Rues-Basses

Le quartier des Rues-Basses représente également un potentiel très important au centre de la ville pour développer des zones de convivialité et de rencontre dotées de marchés et de terrasses de cafés-restaurants à l'année. La zone de piétonnisation s'étendrait du rond-point de Rive jusqu'à la place de Longemalle, permettant ainsi d'étendre le périmètre fermé à la circulation autour des Rues-Basses. Le quartier de Rive est actuellement une zone de trafic intense pour les transports publics et les voitures apportent de nombreuses nuisances aux piétons.

Rive droite – Les Pâquis

Enfin, le troisième axe se situe dans le quartier des Pâquis, dont la volonté de piétonnisation est issue des demandes des associations pour la création d'un « cœur piétonnier » et des objectifs poursuivis par la Ville de Genève pour l'amélioration de la qualité de vie et la sécurisation du quartier.

La rue Pradier ainsi que la rue de Fribourg représentent deux emplacements parmi les plus problématiques actuellement. La volonté politique vise à permettre aux habitants de se sentir en sécurité dans leur quartier en occupant l'espace public différemment.

Processus de concertation

Les principaux défis à relever pour permettre la valorisation du centre-ville de Genève ne sont pas de rechercher des solutions techniques avant-gardistes, mais bien de concilier des intérêts divergents entre les différents acteurs et usagers et de privilégier autant que faire se peut les partenariats « public-privé ». Dans cet esprit, la délégation à l'aménagement a souhaité sceller une nouvelle « paix piétonne » avec tous les acteurs concernés (associations d'habitants, de parents d'élèves, milieux économiques, associations œuvrant dans le domaine de la mobilité), qu'elle a réunis autour de deux tables rondes en début d'année 2010.

Dans ce sens, considérant que la construction d'un nouveau parking au centre-ville constituerait une mesure collatérale permettant un rééquilibrage des capacités de stationnement en ville, le Conseil administratif s'est déclaré favorable à la construction d'un parking souterrain à la rue Pierre-Fatio, pour autant :

- que le nombre de places offertes reste inférieur ou égal au nombre total des places supprimées en surface dans les trois secteurs prioritaires prévus dans la stratégie de piétonnisation ;
- qu'une partie d'entre elles (une centaine) soient affectées aux habitants ;
- qu'un étage soit réservé au stationnement des deux-roues.

Cette concertation a abouti à l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et les acteurs concernés, lesquels s'engagent à soutenir la stratégie évolutive de piétonnisation proposée par la Ville de Genève.

Planning de réalisation

Dans le même temps où vous est soumise la présente proposition de résolution, le Conseil administratif soumet à la délibération de votre Conseil une demande crédit d'un montant de 2'335'000 francs destiné aux études d'aménagements et de circulation des trois secteurs précités, définis dans la première étape de la « stratégie de piétonnisation » en Ville de Genève.

Différentes demandes de crédit de réalisation seront par la suite également déposées, afin de respecter la planification qui a été définie et qui s'inscrit dans une démarche en plusieurs étapes sur une période s'étalant de 2010 à 2016.

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève de véritables zones réservées aux piétons, conformément aux objectifs précisés dans le plan directeur des chemins pour piétons adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat ainsi que dans le Plan directeur communal approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Il déclare soutenir la stratégie évolutive de piétonnisation proposée par le Conseil administratif, dont la première étape concerne les trois secteurs de « Rive – Rues-Basses », « Saint-Gervais » et « Pâquis », avec pour corollaire simultané la création d'un parking de 500 places environ sous la rue Pierre-Fatio, dont 100 places environ pour les habitants, plus 300 places environ pour les deux-roues, et le réaménagement de cette rue en espace dévolu aux marchés.

Dans une deuxième étape, il soutiendra le principe général de voir le plus grand nombre possible de places de parc en surface supprimé pour favoriser la création de zones piétonnes étendues. Cette suppression sera compensée dans la mesure de l'espace disponible par la création de places de parc en sous-sol en nombre équivalent.

Annexes :

- *convention sur la stratégie de piétonnisation*
- *«stratégie de piétonnisation», document de présentation*



Convention sur la stratégie de piétonisation

Face au constat d'échec répété, lors de nombreuses tentatives inabouties, récentes ou plus anciennes, de voir se développer à Genève de vraies zones dévolues à la déambulation piétonne, et considérant l'importance de celles-ci en matière d'aménagement, d'environnement (normes OPAir et OPB), de sécurité et de convivialité, les parties signataires du présent document conviennent de ce qui suit :

La présente convention a pour objet de :

- créer les conditions favorables pour une dynamique nouvelle en matière d'implantation et de développement de zones piétonnes en Ville de Genève,
- rassembler à cet effet les acteurs publics et privés concernés autour d'une méthode de travail basée sur une approche pragmatique et propice au compromis,
- permettre la conciliation d'intérêts a priori divergents, en tenant compte de paramètres économiques et sociaux prépondérants, tels que la réappropriation physique du centre-ville par ses habitants et les commerçants qui y travaillent.

Par zones piétonnes, on doit comprendre des espaces dévolus prioritairement sinon exclusivement aux piétons, aménagés de façon à garantir la **sécurité** des déplacements pédestres et la **convivialité** dans l'usage du domaine public, tout en conservant un accès particulier à certains véhicules motorisés, réglementé et restreint à des fins d'approvisionnement et de déplacement pour personnes à mobilité réduite.

En conséquence, les parties signataires de cette convention s'engagent formellement à :

- dans une première étape, soutenir publiquement et par tous les moyens qui leur sont propres la stratégie évolutive de piétonisation proposée par la Ville de Genève, consistant en la piétonisation des secteurs « Rive / Rues basses », « St-Gervais » et « Pâquis » (selon plans annexés), avec pour corollaire simultané la création d'un parking de 500 places environ sous la rue Pierre-Fatio, dont 100 places environ pour les habitants, plus 300 places environ pour les deux-roues, et le réaménagement de cette rue en espace dévolu aux marchés,
- dans une deuxième étape, soutenir le principe général de voir supprimé le plus grand nombre possible de places de parc en surface pour favoriser la création de zones piétonnes étendues, compensé dans la mesure de l'espace disponible par la création en nombre équivalent de places de parc en sous-sol.

Entreprise ou association :

Prénom et Nom :

Signé à Genève le :

Pour la Ville de Genève :

Signé à Genève le :

Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève



Tables rondes

Palais Eynard, lundis 1er février et 8 mars 2010

Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

1. Introduction
2. Rappel de la situation actuelle
3. Stratégie de piétonisation
4. Secteurs de piétonisation
 - 4.1 Rive droite – St-Gervais
 - 4.2 Rive gauche – Rues Basses
 - 4.3 Cœur piétonnier des Pâquis
5. Planning provisoire
6. Position politique
7. Discussion / débat

1. Introduction

Axes pour la période 2009-2015:

- Développement des zones à priorités piétonnes
- Qualité de vie dans les quartiers (sécurité, proximité, convivialité)
- Accompagnement des grands projets (trams, etc.)
- Assainissement du bruit routier
- Mise en œuvre du plan lumière

Dispositions légales

(Article 22c, al. 1 et 2 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR)):

Zones piétonnes :

- **Zones réservées aux piétons** et aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules
- **Trafic exceptionnellement restreint de véhicules: peuvent circuler tout au plus à l'allure du pas**; les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules bénéficient de la priorité
- Stationnement autorisé aux endroits désignés par des signaux ou des marques
- Règles de parcage s'appliquent au stationnement des cycles

Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

Dispositions légales

(Article 22c, al. 1 et 2 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR)):

Zones de rencontre :

- **Routes situées dans des quartiers résidentiels ou commerciaux**
- **Piétons et utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules peuvent utiliser toute l'aire de circulation**
- **Piétons prioritaires** mais ne doivent pas gêner inutilement les véhicules
- **Vitesse maximale fixée à 20 km/h**
- Le stationnement autorisé aux endroits désignés par des signaux ou des marques
- Les règles régissant le parking s'appliquent au stationnement des cycles



Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

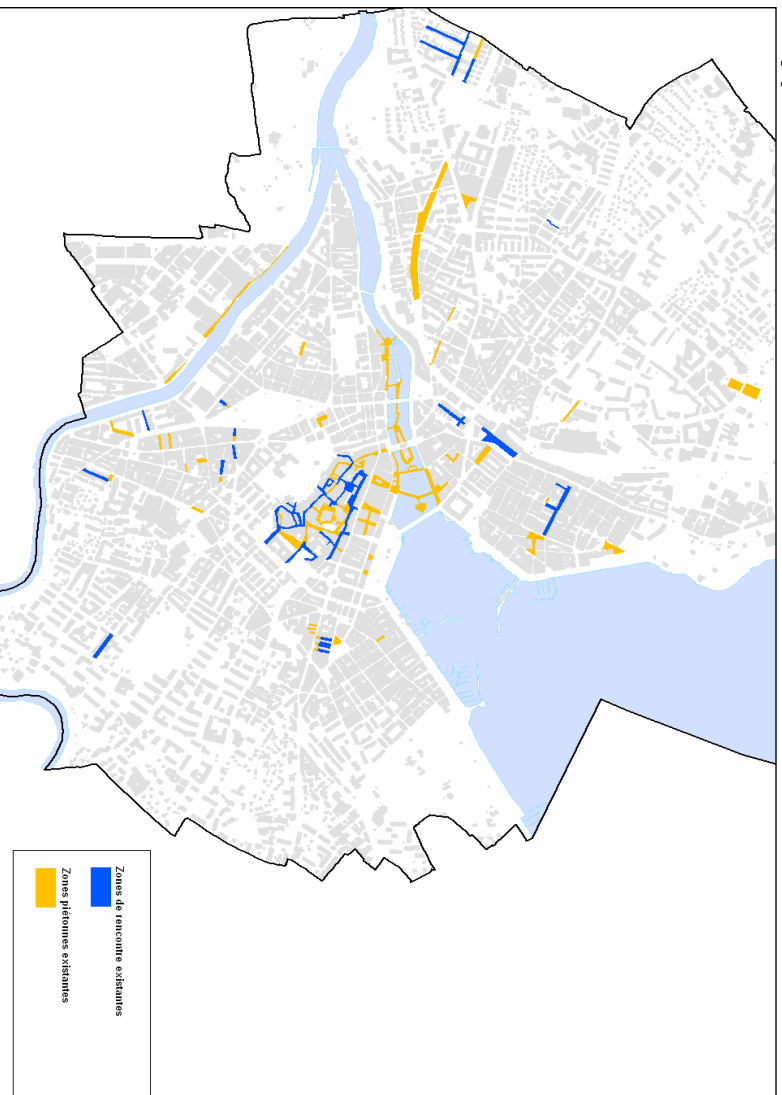
2. Rappel de la situation actuelle

- **Nécessité d'élaborer une stratégie générale et cohérente en Ville de Genève**
- **70 zones piétonnes sur 135'000 m²**
- **30 zones de rencontres sur 70'000 m²**
- **Origine des zones à priorité piétonne :**
 - Demandes de riverains (rues de Berne-Môle-Royaume, rue Camille-Martin et ch. des Ouches)
 - Motions du Conseil Municipal (Vieille-Ville)
 - Planification de travaux de génie civil (réfection des collecteurs, rues Leschot-Vignier-Patru)
 - Aménagements éphémères (rue du Lac)
 - Construction d'un équipement public (cycle d'orientation de Montbrillant, école des Ouches, crèche et école Châteaubriand)
 - Evolution des infrastructures des TPG (TCMC) ou opérations de construction (Minoteries)



Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

2. Rappel de la situation actuelle



Stratégie de piétonisation en Ville de Genève

3. Stratégie de piétonisation

- Proximité
- Convivialité
- Sécurité

4.1. Rive droite – St-Gervais

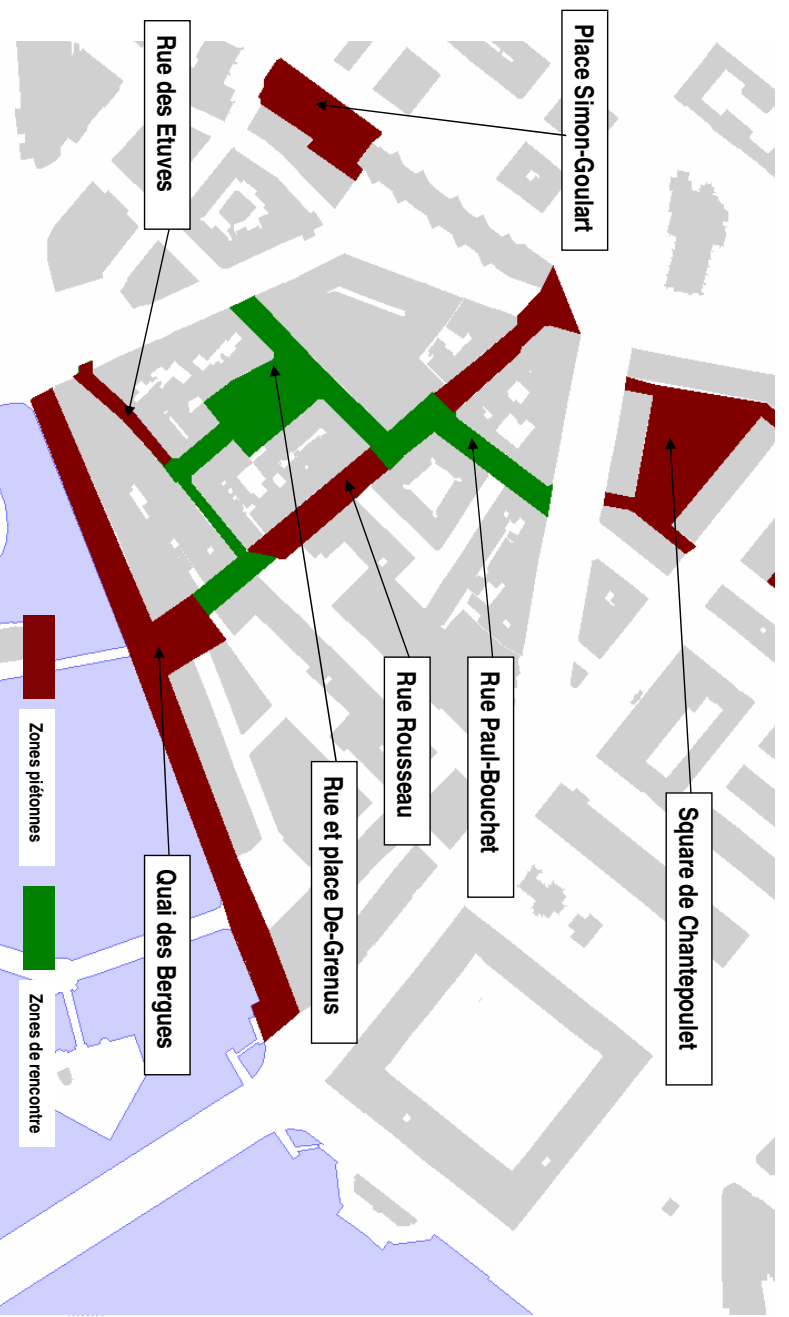
Objectif: proximité

- Valoriser l'espace public et améliorer la qualité de vie d'un quartier encore très résidentiel
- Répondre aux diverses interpellations du Conseil Municipal et de la population
- Concilier le statut futur des rues avec l'exploitation du parking Manor
- Concrétiser la démarche du contrat de quartier



Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

4.1. Rive droite – St-Gervais



Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

4.2 Rive gauche – Rues Basses

Objectif: convivialité

- Valoriser le centre ville de Genève par une mise en conformité des aménagements par rapport aux usages existants
- Améliorer la qualité de vie dans les quartiers, l'attractivité, préserver l'environnement
- Optimiser le réseau des transports publics en collaboration avec les TPG



Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

4.2 Rive gauche – Rues Basses

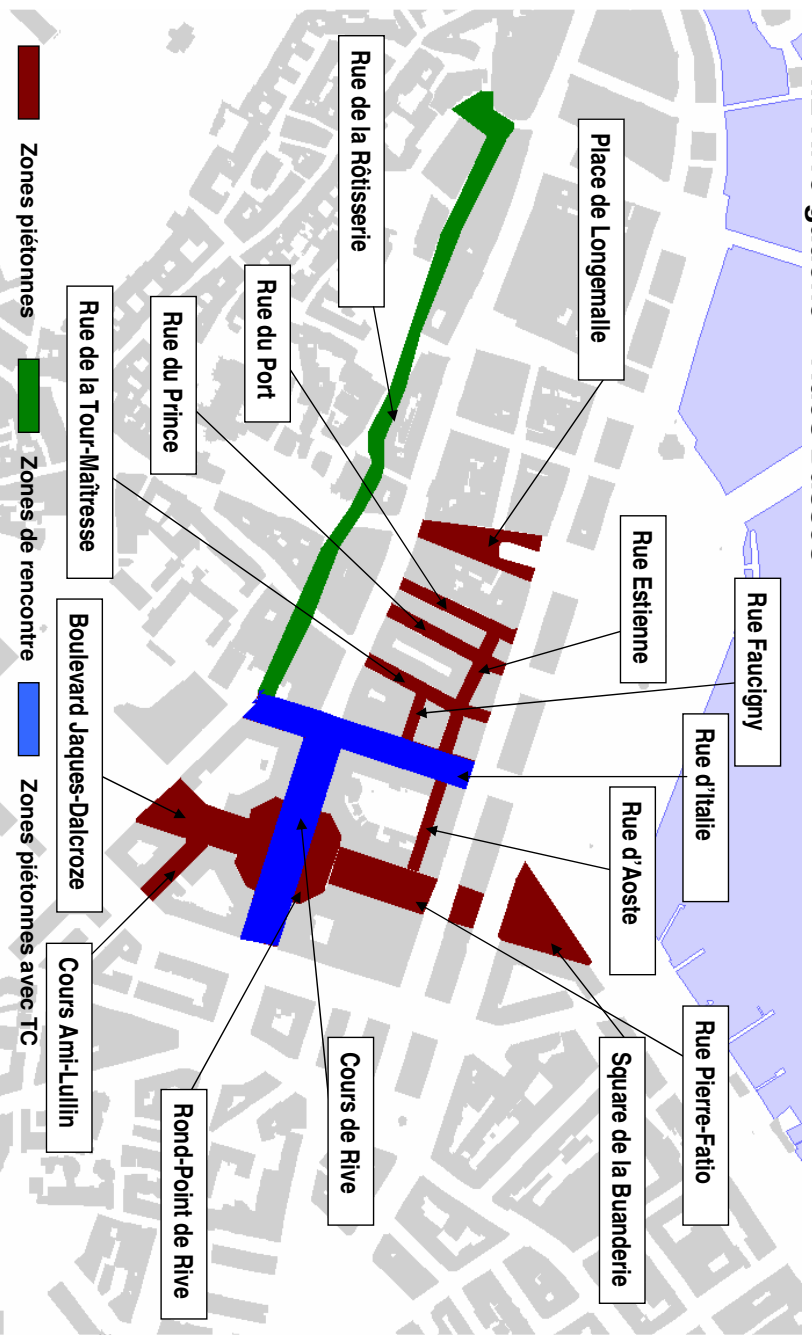
Moyens

- Etablir des démarches auprès des autorités cantonales pour la modification de la hiérarchie du réseau tout en préservant l'accessibilité au centre ville
- Envisager la suppression d'un grand nombre de place de stationnement en surface
- Mettre en place un projet évolutif, par étapes
- Concilier des intérêts divergents entre les acteurs
- Engager des démarches auprès des commerçants (livraison, accès pour la clientèle) pour garantir le consensus



Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

4.2 Rive gauche – Rues Basses



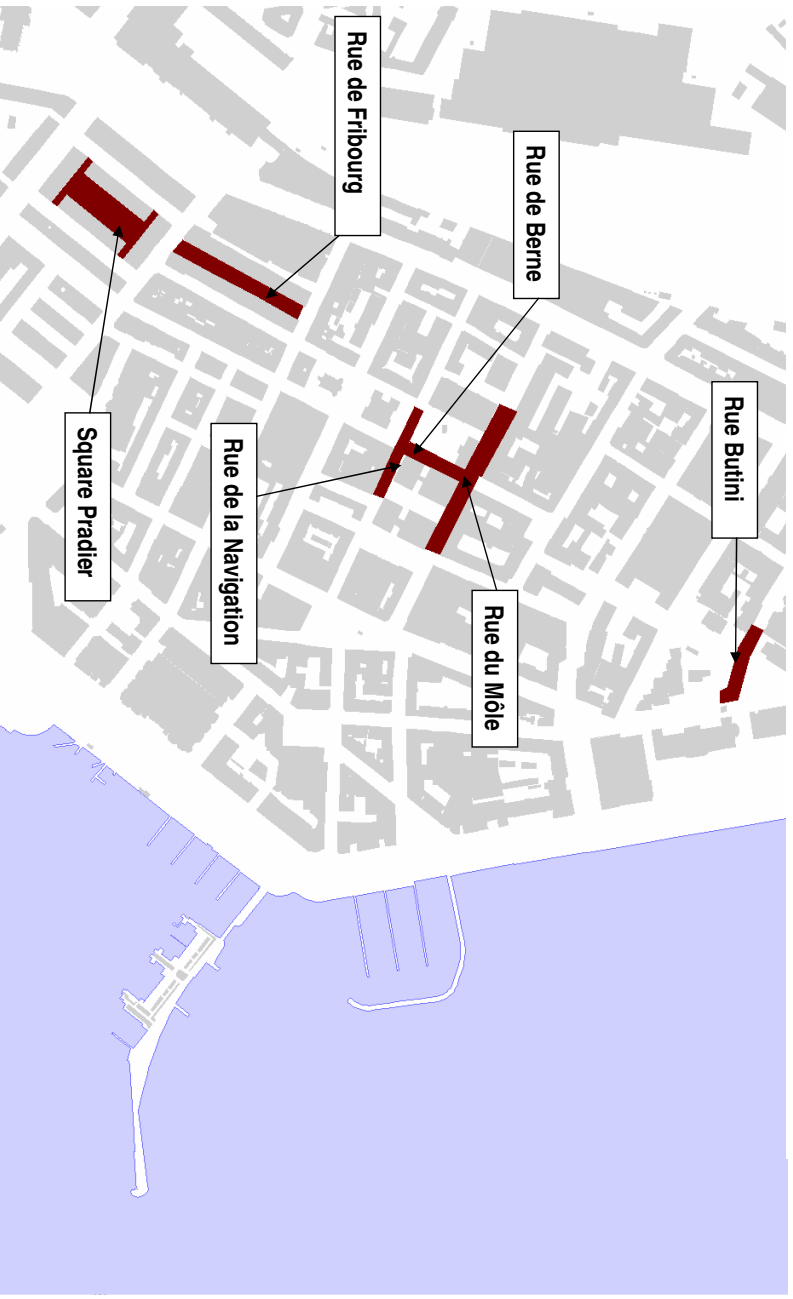
Stratégie de piétonisation de la Ville de Genève

4.3 Rive droite – Cœur piétonnier des Pâquis

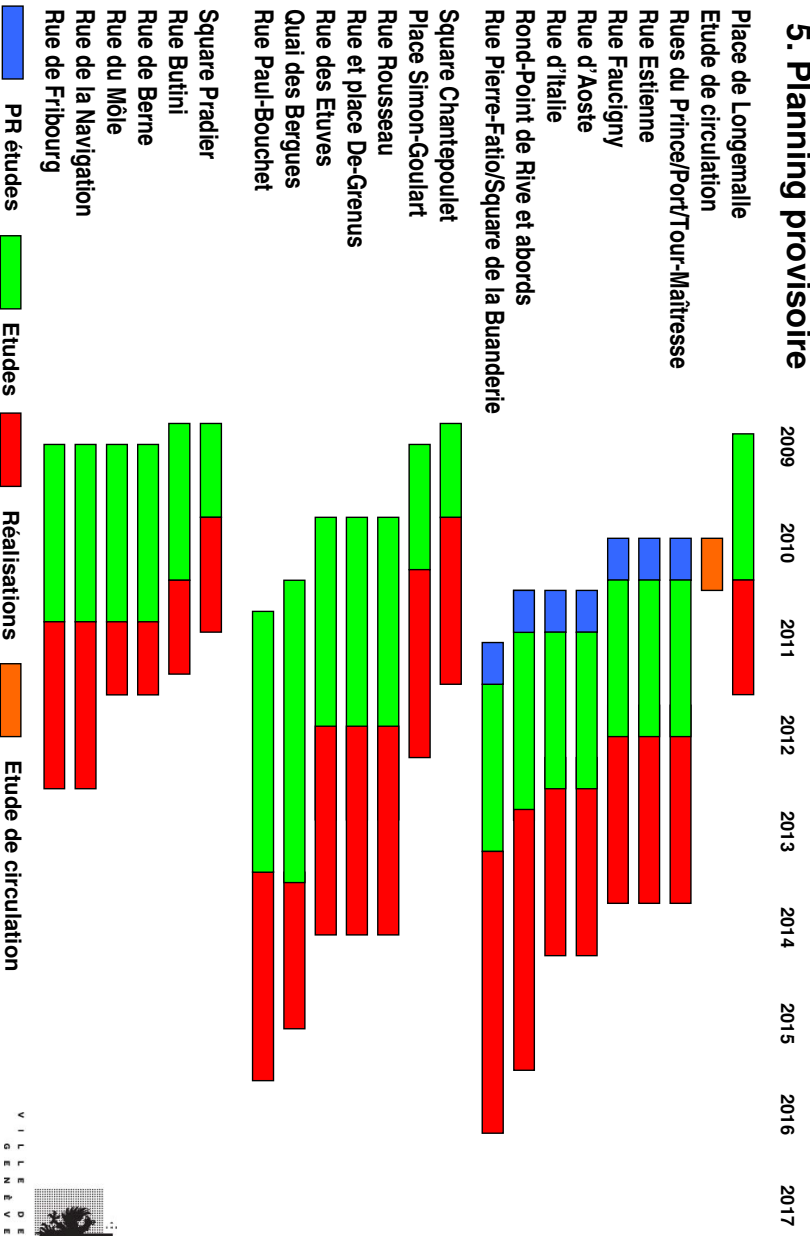
Objectif: **sécurité**

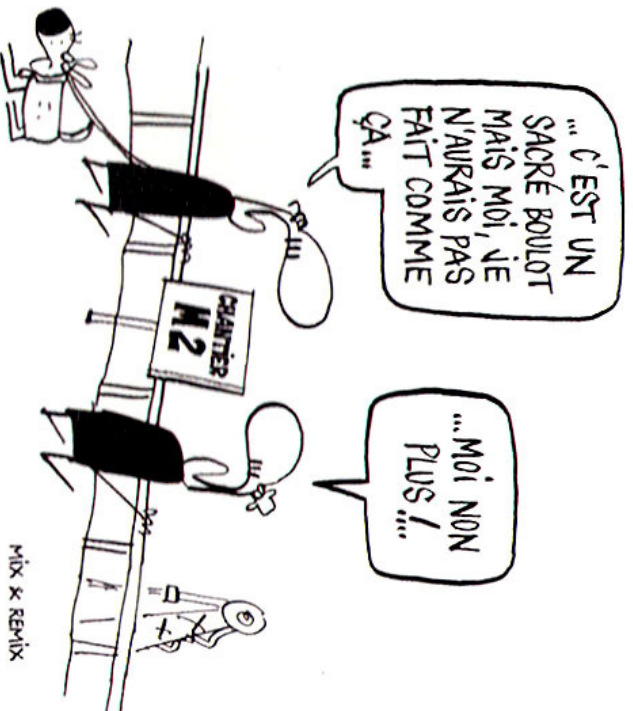
- Répondre à la demande des associations pour la création du « cœur piétonnier »
- Améliorer la qualité de vie du quartier
- Renforcer la sécurité

4.3 Rive droite - Cœur piétonnier des Pâquis



5. Planning provisoire





Discussion

Débat

Merci de votre attention